Hérault Tribune“

Au comptoir des bars PMU,
on ne vient pas que pour jouer

Guillaume Blot : « Dans les rades,
je photographie le merveilleux quotidien »

15/01/2026
N° 3603
Tous les jeudis – 1,20€

Bars PMU
Les irréductibles du comptoir

Officiellement habilité à publier les annonces légales dans le département de l'Hérault

2 SERVICES
POUR *SIMPLIFIER*
VOTRE VIE JURIDIQUE

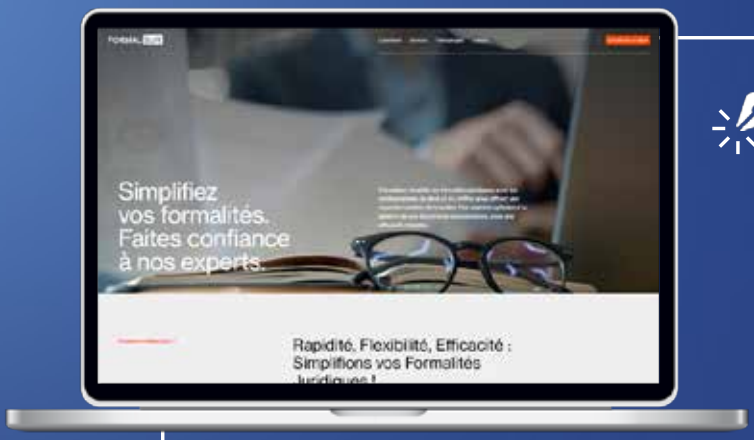

FORMALISUR

Service de formalités juridiques

Déléguez-nous vos formalités.
Nos experts prennent le relais
avec rigueur et réactivité.

Publisur®

Plateforme d'annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales
en ligne, rapidement, en toute
conformité et partout en France.

Votre partenaire 100% local

HÉRAULT TRIBUNE + HÉRAULT JURIDIQUE & ÉCONOMIQUE

AGDE · BÉZIERS · CARCASSONNE · MONTPELLIER · NARBONNE

04 99 58 35 55 • annonces.legales@heraultjuridique.com

HÉRAULT JURIDIQUE & ÉCONOMIQUE

SIÈGE SOCIAL
Cap Concorde - 26, rue du Prado
34170 Castelnau-le-Lez
Tel. : 04 99 58 35 55 ou 04 99 58 35 59
annonces.legales@heraultjuridique.com

ANNONCES LÉGALES ET ABONNEMENT
Sur le site : www.herault-tribune.com

Antenne de Castelnau-le-Lez
Nathalie PENOT-LACOMBE - Lucille CANET
annonces.legales@heraultjuridique.com
04 99 58 35 55 / 59

Antenne de Béziers
Rémi ALQUIER / Brigitte MUR
22, route de Sérignan - 34500 Béziers
04 67 28 09 22
annonces@heraultjuridique.com

Service clients
Richard CONSTANT
richard.constant@heraultjuridique.com
04 99 58 35 54

PUBLICITÉS & PARTENARIATS
Lucille CANET
lucille.canet@herault-tribune.com
06 19 31 52 56

RÉDACTION
Directeur et responsable de la publication :
Pierre-François CANET
Directrice de rédaction :
Marie CANET
Rédacteur en chef :
Cyril DURAND

Rédaction :
Louise BRAHITI
Garlonn GAUD
Arnaud GAUTHIER
Elodie GREFFIN
Théa OLLIVIER
Arnaud DEUX
redaction@herault-tribune.com

RÉALISATION / MONTAGE
Loïc ESPINASSE

ÉDITEUR / IMPRIMEUR
Les Petites Affiches
SARL au capital de 3 200 euros
Cap Concorde - 26, rue du Prado
34170 Castelnau-le-Lez
RCS Montpellier : B 326 068 947

Commission paritaire : n° 0130 I 82654
Conception graphique : Les Petites Affiches.
Dépôt légal : à parution. Copyright 2025 : HJE
© HJE 2025 - Crédits photos au fil des pages

SOMMAIRE

4 Au comptoir des bars PMU, on ne vient pas que pour jouer

Dans l'Hérault, des bistrots à Sète, Balaruc-les-Bains ou Bouzigues continuent de faire vivre une sociabilité menacée par la disparition des cafés de village. Entre paris hippiques, tournées et galéjade, ces lieux revendiquent aujourd'hui une reconnaissance patrimoniale par l'Unesco.

8 Guillaume Blot : « Dans les rades, je photographie le merveilleux quotidien »

Après avoir exploré les buvettes de stades, Guillaume Blot s'est immergé dans l'univers des rades, ces bistrots à l'identité aussi marquée que des traces de verres sur un comptoir usé. Interview.

10 « Ils veulent qu'on crève », Les épiceries de nuit condamnées à la sobriété

12 Montferrand, la ruine qu'on empêche de tomber

14 « Le budget 2026 s'annonce plus serein » pour le président du Département

15 Annonces légales

Photo de Une :

Manon Miramond et son compagnon tiennent le Carafon de Manon à Sète. © Julien Cano

EDITO

Quand on débarque dans un village, on cherche instinctivement la place de l'église, la mairie, la boulangerie… et le bar PMU. Parce qu'ici, on ne vient pas seulement boire un café ou jouer au tiercé : on se retrouve, on échange, on rit, on partage un moment de vie. Le bar PMU est un lieu de passage mais surtout un lieu de vie, où l'on croise le voisin tôt le matin, où l'on prend l'apéro en milieu de journée, ou le dernier verre après le travail.

Tellement ancré dans le quotidien que, le 5 janvier dernier, le président Emmanuel Macron a plaidé pour l'inscription des bistrots et cafés français au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Au même titre que la baguette.

Depuis 2018, l'association des bistrots et cafés de France mène ce combat. En juin 2024, une première victoire : « *les pratiques sociales et culturelles dans les bistrots et cafés* » sont rentrées au patrimoine français.

« *C'est un lieu de vie très lié à la France, construit sur le partage, la culture, la discussion, la transmission, le générationnel* », explique Alain Fontaine, président de l'association. Un lieu qui a inspiré écrivains, peintres, cinéastes… Balzac avait même qualifié les « *cabarets* » – c'était leur nom à l'époque – de « *Parlement du peuple* ».

La prochaine étape est cruciale : une audition au ministère de la Culture le 27 janvier, avant que le président de la République décide en mars si le dossier partira à l'Unesco en 2027.

Le PMU, partenaire historique, soutient cette candidature. Car un quart des bistrots et cafés sont des points de vente des paris hippiques. Comme ces trois bars du bassin de Thau, mis en lumière dans le dernier guide « *Sur la route des bars PMU* » publié en novembre 2025. Objectif : attirer de nouveaux clients, jeunes ou moins jeunes, et dynamiser des établissements encore très masculins et fréquentés par une population vieillissante et isolée socialement. Car le bar PMU n'est pas qu'un café ou un jeu : c'est un lieu de lien social et un patrimoine vivant à défendre.

Théa OLLIVIER

Hebdomadaire d'informations juridiques, économiques, financières et culturelles de l'Hérault, habilité à publier des annonces judiciaires et légales pour le département de l'Hérault. Paru de 1957 à 2002 sous le titre de Hérault Judiciaire et Commercial, édition de Montpellier-Sète-Lodève. Adhérent au Syndicat national de la Presse judiciaire et au Syndicat de la Presse judiciaire de province.

Au comptoir des bars PMU, on ne vient pas que pour jouer

Dans l'Hérault, des bistrots à Sète, Balaruc-les-Bains ou Bouzigues continuent de faire vivre une sociabilité menacée par la disparition des cafés de village. Entre paris hippiques, tournées et galéjade, ces lieux revendiquent aujourd'hui une reconnaissance patrimoniale par l'Unesco.

Par Théa OLLIVIER

Patrice, Francis et Samir ont les yeux rivés sur la grande télévision qui trône dans le bar le Mistral de Balaruc-les-Bains. Derrière, les baies vitrées donnent sur l'étang de Thau. À l'intérieur, le cliquetis des tasses à café et le brouhaha des conversations se mêlent au commentaire des courses hippiques qui défilent à l'écran. « *Putain, il va tout me niquer le 8… Deux fois il a gagné le 5 !* », râle Patrice, salarié chez Nicollin depuis 29 ans, qui travaille tôt le matin et vient jouer tous les après-midis. « *J'ai commencé à parier en francs mais je n'ai jamais gagné de grosse somme. Quand on aime, on ne compte pas !* », rigole le quinquagénaire qui dit dépenser entre 30 à 40 euros par jour. Minimum.

Sur la table encombrée de tasses vides, de demis de bière et de verres de pastis, les tickets blancs s'accumulent. Patrice les fait défiler machinalement entre ses doigts, espérant un retournement de situation. À la table voisine, un habitué annonce le verdict : « *Je viens de gagner 15,50 euros mais je suis à 10 euros de perte* », dit-il en scrutant les résultats à la télévision.

Samir, déçu, se rend aux bornes automatiques vertes, installées au fond de la salle, pour miser sur la prochaine course. « *Une fois avec Patrice, on a gagné 3 000 euros ! D'habitude on gagne plutôt des petites sommes, ça nous remet dans le jeu.* » Mais le Balarucois ne vient pas que pour parier sur les chevaux. Il vient surtout voir ses amis et boire un petit coup de blanc.

Galéjades dans le bar Le Carafon de Manon à Sète.
© Julien Cano

« C'est un milieu de piliers de bar et d'apéro »

L'ambiance et la sociabilité. Ce sont les deux mots qui reviennent le plus dans la bouche des habitués pour expliquer leur fidélité à ce bar où un maillot de l'OM est accroché entre les bouteilles d'alcool et l'imposante machine à café. « *C'est aussi pour la poitrine de Yolande qu'on vient, c'est notre pépette à nous* », rigole Pierre, ancien policier qui vient régulièrement au Mistral. « *Oh ça va, on rigole. On se moque des uns et des autres, on vient pour la galéjade !* »

Yolande, c'est la serveuse derrière le comptoir depuis 20 ans. De 13h à 19h, elle jongle entre le bureau de tabac, le service au bar et les jeux. Tout en gérant des clients parfois agités. Souriante en apparence, elle revendique un certain tempérament. « *Il en faut !* », lance-t-elle en désignant ses « *petits habitués de l'après-midi* ».

Pour Dominique Morcillo, patron du Mistral depuis 18 ans, ce rôle social est central. « *Le bar, c'est la camaraderie. Les clients viennent boire un coup et sortir trois vannes* », explique-t-il. « *C'est une seconde maison pour eux. Il faut que les gens se sentent bien et chez eux, mais pas trop non plus* », précise-t-il, pour que ça ne déborde pas.

Ses clients sont principalement des locaux de Balaruc ou des villages aux alentours. « *Le bar PMU de Gigean a fermé. Les bars disparaissent dans les petites communes donc on récupère la clientèle, majoritairement masculine et avec beaucoup des retraités. C'est un milieu de piliers de bar et d'apéro.* »

La bataille pour être reconnu par l'Unesco

Le Mistral fait partie des trois bistrots héraultais répertoriés dans le guide « *Sur la route des bars PMU* ». « *L'idée, c'est de créer un itinéraire pour mettre en lumière notre réseau de distribution mais aussi les paysages. Car les points de vente PMU font partie intégrante du patrimoine de la région* », explique Sylvain Dominé, directeur des réseaux commerciaux de PMU. Créée en 1930, la société compte 14 500 points de vente en France, dont 250 dans l'Hérault.

« *Alors que les gens se tournent vers les paris en ligne, on veut montrer qu'il y a des avantages quand on pousse la porte d'un bar PMU* », explique Sylvain Dominé qui précise que 80% des paris se font encore en point de vente. Dans cette logique, le PMU soutient l'association des bistrots et cafés de France afin de faire reconnaître « *les pratiques sociales et culturelles dans les bistrots et cafés en France* » au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

« *Ce sont des endroits de libre-échange, d'égalité et de grande fraternité, où les gens se rencontrent et de-*

Des clients jouent dans le bar Le Globe de Bouzigues.
© Julien Cano

viennent amis », explique Alain Fontaine, président de l'association des bistrots et cafés en France. « *Il y a un vivre ensemble que l'on a construit au fil des deux derniers siècles, les bistrots et les cafés sont des miroirs de notre société française.* »

Il espère que cette reconnaissance par l'Unesco donne de la visibilité à ces établissements alors que 22 000 communes en France n'ont plus de commerces, et donc n'ont plus de café ni de bistrots.

« *Il faut réimplanter cela* », insiste le président de l'association qui veut « *mettre en place des mesures de sauvegarde* », comme une fondation qui aidera les municipalités et les futurs acquéreurs à ouvrir ou reprendre un bistrot ou une formation pour les futurs patrons.

> **JE VIENS TOUS LES JOURS, MATIN, MIDI ET SOIR… ON FAIT LES 3-8**
>
> FRANCIS

Un client fait un pari sportif à Sète. © Julien Cano

Le PMU, « un produit d'appel »

À Bouzigues, Dominique Marquet a racheté en février dernier Le Globe, le seul bar du village. « *Depuis, j'ai doublé la clientèle* », se réjouit le patron. La clé selon lui : un bar de quartier « *où les clients se sentent bien* », « *un bar bordélique, avec des enfants qui courent* ». Le tenancier de 60 ans originaire de Martigues concède que le PMU et la FDJ « *sont des produits d'appel* » qui attirent les clients. « *J'avais demandé la borne automatique pour ne pas m'emboucaner mais on ne fait pas assez de chiffres pour le moment* », se désole-t-il.

Pourtant, ses clients jouent toujours comme Jean-François, fidèle au tiercé. « *Je viens tous les jours pour le lien social et l'ambiance, on retrouve les amis* », explique le boulanger à la retraite en désignant Albert qu'il a connu sur les chaises hautes de ce bar dont le comptoir a été refait à neuf. « *Dans un petit village comme Bouzigues, on n'a pas d'autres endroits pour se retrouver. C'est l'église, le bar et le cimetière pour après* », lance-t-il en rigolant.

Les copains d'abord

En 1900, la France comptait 508 000 bistrots, contre 39 000 aujourd'hui. Et un quart d'entre eux ont une activité PMU. C'est pour cela que Manon Miramond, 31 ans, a repris le bar de ses parents à Sète il y a dix ans. En face de la place du marché aux puces, il a depuis pris son prénom, « *Le Carafon de Manon* », et s'est habillé d'une photo de Georges Brassens, Jacques Brel et Léo Ferré avec l'inscription *Les copains d'abord*. Derrière le comptoir où traînent des pichets de Ricard, la jeune patronne s'impose face aux clients qui l'ont vue grandir.

« *Je me revois rentrer dans le bar quand mes pa-*

Manon a repris le bar de ses parents il y a dix ans, à l'âge 20 ans.
© Julien Cano

rents ont acheté le bar en 2003… Il y avait la poussière, les bouteilles laissées là… Depuis, c'est un peu la famille, les clients connaissent ma vie et je connais leurs problèmes. Je deviens leur psychologue ou leur assistante sociale », constate Manon Miramond, qui travaille en famille avec son compagnon Lucas. Et ses parents et sa tante qu'elle sollicite quand elle a besoin.

Ici, tout le monde se fait la bise, se tutoie et discute de la dernière partie de boules. « *Tiens, je te rends ton bouchon* », lance Jason à peine a-t-il franchi la porte. Après avoir bu un café, il prête main forte pour décharger les caisses de vin. « *Il a intérêt parce qu'il veut la tournée du patron* », rigole Lucas. « *J'aime bien être là, je fais des bricoles mais je ne travaille pas* », témoigne Jason qui vient tous les jours. « *C'est sa deuxième maison, s'il y avait un lit, il dormirait ici* », le chambre Manon Miramond. « *C'est ça que les gens aiment, les galéjades. D'habitude, on dit que le client est roi mais chez nous ce n'est pas toujours le cas, parfois on les maltraite.* »

Sur les étagères, des pavois de joutes et des trophées de pétanque sont exposés. Aux murs, des photos de Georges Brassens ou de famille côtoient les bouteilles de vin. Mais ce qui attire le plus les clients, c'est la borne automatique PMU installée dans un coin sous une télévision. « *Le mercredi, c'est notre jour de repos mais on ouvre deux heures juste pour le PMU* », explique Manon Miramond qui s'est elle-même prise au jeu avec ses numéros fétiches. Tout comme son père, Didier Miramond, l'ancien patron qui est aujourd'hui l'un de ses plus fidèles clients.

Tout en gardant la cave à vin familial, Manon Miramond a mis sa patte pour attirer toutes les générations. « *On développe la techno, les soirées bal masqué ou des booms avec vinyles* », explique la gérante qui garde les incontournables comme le festival Brassens et les soirées Beaujolais. Car elle veut à tout prix « *rester à l'ancienne* ». Jusqu'à ne pas avoir de TPE et refuser les cartes bancaires. « *On paie avec des pièces et des chèques. Quand les clients veulent boire un coup, ils trouvent toujours une solution.* » ■

Brèves *de comptoir*

"ÇA FAIT 10 ANS QUE JE JOUE AU PMU AVEC LUI MAIS J'AI GAGNÉ DEUX EUROS… APRÈS EN AVOIR DÉPENSÉ 500"
YVES, RETRAITÉ

"JE DONNE TOUJOURS LES BONS NUMÉROS, MES CLIENTS SONT RICHES"
LA TANTE DE MANON

"QU'EST-CE QU'IL A LE PÈRE NOËL ?", DEMANDE UN CLIENT À UN AUTRE QUI PORTE UNE LONGUE BARBE BLANCHE.

"MOI, JE SUIS LE PÉNIBLE DU BAR… YOLANDE EST AMOUREUSE DE MOI MAIS ELLE NE LE SAIT PAS"
FRANCIS

"OH REGARDEZ, IL FAIT MOCHE À NANTES ! C'EST POUR ÇA QU'ON EST BIEN ICI",
PATRICE EN REGARDANT UNE COURSE QUI SE DÉROULE À L'AUTRE BOUT DE LA FRANCE

"PLUS LES JOCKEYS ET LES CHEVAUX ONT DES NOMS BIZARRES, PLUS ON LES AIME"
FRANCIS

"SI ON N'AVAIT PAS EU LE JEU, ON AURAIT UNE MAISON AU MONT SAINT-CLAIR ET PAS UN APPARTEMENT À BALARUC"
PATRICE

"LE PMU TRICHE ET ON LE SAIT MAIS ON JOUE QUAND MÊME"
FRANCIS

"QUAND ILS FONT DU TROT MONTÉ, ON DIT QU'ILS COURENT COMME DES TAFIOLES"
PATRICE

Guillaume Blot : « Dans les rades, je photographie le merveilleux quotidien »

Après avoir exploré les buvettes de stades, le photographe documentaire Guillaume Blot s'est immergé dans l'univers des rades, ces bistrots à l'identité aussi marquée que des traces de verres sur un comptoir usé. Interview.

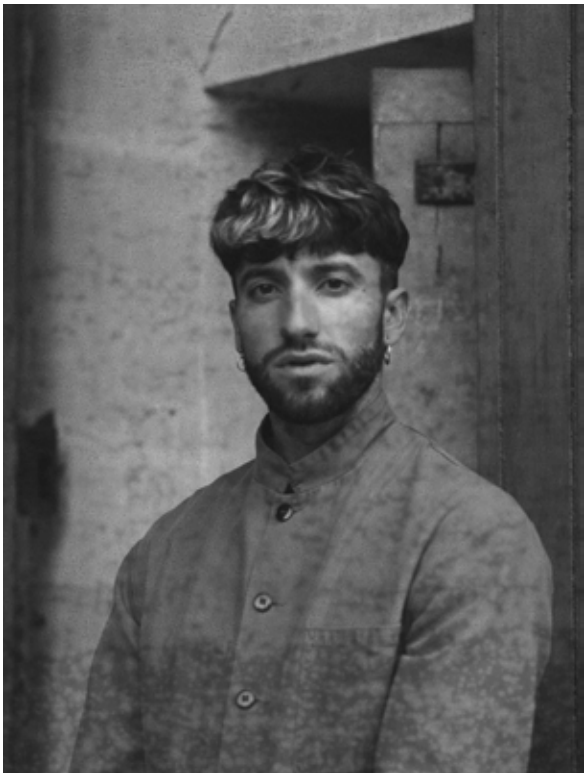

Guillaume Blot
© Eve Campestrini

Propos recueillis par Cyril DURAND

Pouvez-vous nous raconter la genèse de votre projet « Rades » ?

Je suis photographe documentaire et je travaille sur les univers dits populaires depuis 2015. Mon premier projet portait sur les buvettes et les friteries de stades de foot. J'ai fait un tour de France pour voir ce qu'on mangeait selon les villes. En 2019, j'ai eu envie d'un nouveau projet. Je passais beaucoup de temps dans les cafés, entre deux trains, pour travailler ou voir des amis. J'y voyais des scènes de vie superbes, des histoires que j'entendais et qui me donnaient envie de les raconter. Alors j'ai commencé à sortir mon appareil photo, à m'arrêter dans ces cafés authentiques, les bistrots du coin, et à parcourir la France. En quatre ans, j'ai photographié et raconté les histoires de 220 bistrots. Cela a donné ce projet, publié en livre en 2023, qui continue de vivre à travers des expositions.

Comment avez-vous travaillé pour entrer dans l'intimité de ces lieux et de leurs habitués ?

Je passais du temps au comptoir. Je voulais avoir une approche douce, ne forcer aucune image ni conversation. Je commandais une boisson sans sortir l'appareil photo au début. Puis, après une demi-heure ou une heure, quand je m'étais fondu dans le décor, je commençais à discuter, à expliquer ma démarche. Les gens se confiaient plus facilement et acceptaient que leur témoignage soit diffusé avec une photo prise sur le moment.

Est-ce que boire un verre participait aussi à créer du lien ?

Ça m'est arrivé de boire des coups, mais ce n'était pas l'élément majeur. L'« *icebreaker* », c'était la conversation. Partager une tournée pouvait arriver, mais ce n'était pas ce qui comptait le plus.

Quelle est la différence entre un bar et un rad ?

Un rad, c'est un café du coin avec une authenticité, une âme donnée par les patronnes, patrons et habitués. Il faut du temps pour obtenir ce « *label* ». C'est un QG, à l'opposé des bars plus classiques, souvent plus marketés, plus aseptisés. Le rad, lui, est dans son jus : un comptoir marqué par les coudes, un carrelage vieilli, des noms typiques comme Le Balto ou Le Brazza. Mais surtout, ce sont les habitués qui lui donnent son âme.

En tant que photographe, qu'est-ce qui vous attire dans ces lieux ?

C'est justement cette âme-là. Je veux mettre en lumière le quotidien, ce que j'appelle le « *merveilleux quotidien* » : des cacahuètes sur le comptoir, une devanture, un dicton accroché au mur… Ces choses banales qu'on ne regarde plus.

Vous utilisez beaucoup le flash. Qu'est-ce que cela vous apporte ?

Le flash me permet de mettre en lumière ces lieux hauts en couleurs. À l'intérieur, il fait ressortir cette vie colorée mieux qu'une lumière naturelle, même si j'en ai utilisé aussi. Ça accentue le côté

vivant de ce que je voulais montrer.

Votre travail a aussi une dimension sociologique. Que disent vos photos de la France d'aujourd'hui ?

Elles racontent une France qui prend le temps, qui parle à son voisin. Les rades sont une forme de réseau social, avec une vraie mixité. Selon l'heure de la journée, on y croise des profils différents. C'est ce brassage que je voulais mettre en valeur.

Mais les bistrots disparaissent…

Oui, c'est avéré. On est passé de 200 000 à 36 000 entre les années 1960 et aujourd'hui. Comme les restos routiers, ils s'éteignent petit à petit. C'est aussi ce qui m'a conduit à travailler sur ces univers.

Justement, comment avez-vous enchaîné sur les restos routiers ?

Les deux séries se sont construites en parallèle. Quand j'étais sur la route avec mon camion, je préférais m'arrêter dans les restos routiers. J'y ai découvert une ambiance, des histoires de vie, une authenticité. Ça m'a donné envie de documenter ces héros du quotidien, les routiers et les patronnes de relais, des gens aux vies très rudes mais précieuses à raconter.

Quels seront vos prochains projets ?

Je continue à documenter les soirées loto, que je trouve fascinantes, ainsi que les salons de coiffure. Ce sont aussi des lieux de confidences et de discussions, des univers populaires qui m'attirent.

Vos origines sociales expliquent-elles ce choix de sujets populaires ?

Mes racines sont ouvrières. Ma grand-mère Jeannine travaillait à l'usine BN de Nantes, mon grand-père Yves était employé communal. J'ai grandi près de Nantes, avec un amour enraciné pour la culture populaire. J'ai envie de médiatiser ces vies et ces histoires trop peu racontées.

Photos: Rades © Guillaume Blot

Vous avez un style vestimentaire marqué. Est-ce que vous le gardez sur le terrain ?

Oui, je garde mon petit chapeau de marin. Ça me sert même à briser la glace : on m'appelle « *le matelot* » ou « *Jean-Paul Gaultier* », et la conversation démarre plus facilement. Je ne me travestis pas, je reste moi-même, et c'est un atout.

Vos livres ont eu un bel accueil…

Oui, j'ai été très touché. Les médias s'y sont intéressés, ça permet de mettre en avant ces sujets. J'ai même été invité sur France Inter avec une patronne de relais routier, ce qui lui a permis de raconter sa vie, son quotidien. C'était un moment fort, et tant mieux si mes livres donnent la parole à ces personnes. ■

« Ils veulent qu'on crève », Les épiceries de nuit condamnées à la sobriété

Ils travaillent quand les autres dorment. Ou dormaient. Depuis ce lundi 12 janvier, les épiceries de nuit de Montpellier savent que leurs horaires et leur avenir sont désormais sous étroite surveillance municipale.

Par Louise BRAHITI

Fermetures anticipées, interdictions de vente d'alcool, contrôles renforcés. Ce lundi 12 janvier, la Ville de Montpellier a rendu public un arrêté municipal encadrant plus strictement l'activité des épiceries de nuit. Dans neuf secteurs précisément délimités, ces commerces devront désormais fermer de 22h à 6h, du jeudi soir au lundi matin inclus, tout au long de l'année. La vente d'alcool à emporter y est également interdite après 22 heures, tous les soirs de la semaine.

Mardi 13 janvier, au lendemain de la publication de l'arrêté, la décision est encore fraîche dans les esprits. Dans plusieurs quartiers, beaucoup d'épiceries sont déjà fermées à ces heures-là. Celles qui restent ouvertes le font parfois par habitude plus que par certitude. Les échanges sont prudents. Tous refusent d'apparaître à visage découvert, par crainte de contrôles supplémentaires.

Un cadre durcit

La mesure s'inscrit dans une continuité. Jusqu'ici, la Ville de Montpellier appliquait déjà des restrictions sur la vente d'alcool à emporter, principalement du-

rant certaines périodes de vacances scolaires. Avec ce nouvel arrêté, le cadre devient permanent et élargi. Les secteurs concernés couvrent une large partie de la ville : centre historique, quais du Lez, Antigone, quartiers résidentiels et populaires comme Celleneuve ou la Pompignane. L'objectif affiché est de renforcer la tranquillité publique, la sécurité et la qualité de vie des habitants.
Dans sa communication, la municipalité justifie ce durcissement par la « *multiplication des nuisances nocturnes* » liées aux épiceries de nuit : nuisances sonores dues aux regroupements tardifs, consommation excessive d'alcool, dégradations de l'espace public, stationnements anarchiques, infractions répétées à la réglementation, notamment en matière de vente d'alcool, de protoxyde d'azote et de tabac. Des phénomènes qui seraient, selon ses dires, « *particulièrement marqués en fin de semaine* ».

« A 22 heures, le chiffre d'affaires n'a pas commencé »

Yacine* accepte de parler, à condition de rester anonyme. Cartons en main, il décharge inlassablement le coffre de sa voiture, garée en warning devant l'épicerie où il travaille. « *Ils veulent qu'on crève* », lâche-t-il. « *On nous empêche de travailler.* » Pour lui, l'impact économique est catastrophique : « *Pour l'alcool c'est une chose. Mais en fermant à 22h, on peut oublier l'idée de faire du bénéfice. À cette heure-là, le chiffre d'affaires n'a pas commencé.* »
Il évoque une activité qui démarre tard, surtout en fin de semaine. « *Les gens arrivent après. Ceux qui bossent de nuit, les jeunes qui sortent, ceux qui n'ont rien prévu. On vient me prendre des Tucs, des olives, du Coca pour faire des mélanges jusqu'à tard. Et puis on a ceux qui commencent super tôt qui veulent leur Granola. C'est souvent les mêmes têtes qui reviennent* ».
Sur les raisons pointées par la mairie pour poser ces règlements, il reconnaît ne pas toujours être irréprochable. « *Oui, ça m'est arrivé de vendre du tabac mais à des prix énormes,* lance-t-il avec un sourire. *Peu de risques que ça devienne une habitude et que je fasse de la concurrence aux voisins buralistes* ».

Des équilibres économiques fragiles

Dans un autre secteur concerné, Leto regarde les conséquences à court terme. « *On va sûrement devoir arrêter le contrat d'un employé* », explique-t-il. « *Il travaillait surtout le week-end. Là, il n'y aura plus besoin.* »
Lui a déjà connu une fermeture administrative, notamment l'été dernier, pour non-respect des arrêtés temporaires encadrant la vente d'alcool ou de tabac. À la question d'une éventuelle licence supplémentaire pour rendre légale cet aspect de son activité, il reste prudent. « *On est super stigmatisé. En quelques mois, on a fait de nous des trafiquants de drogue. Si d'autres établissements ont du mal à en obtenir, je ne vois pas comment nous on pourrait y arriver* ».

Une place dans la nuit

Lors de la tournée, plusieurs locaux d'épiceries de nuit ont les devantures nues, recouvertes de panneaux « *A vendre* » et « *baux à céder* ». Sans lien direct établi avec le nouvel arrêté, ces signes traduisent un secteur en plein bouleversement.
En centre-ville, Medhi évoque un sentiment de traitement inégal. « *Les grosses machines comme Carrefour et Monoprix ont étendu leurs horaires jusqu'à 21 ou 22h. Ils vont avoir les mêmes horaires que nous. Comment voulez-vous qu'on s'en sorte ? Et puis si le maire avait de bons yeux, il verrait que s'il y a bien un endroit où c'est le bordel le soir, c'est devant Monoprix et McDo* ».
Le gérant va jusqu'à défendre le rôle de vigie des épiciers de nuit. « *On est là, on voit ce qui se passe. Souvent on est les seuls ouverts à ces horaires* ». Une présence qui, selon lui, « *participe à la vie nocturne ordinaire du quartier.* »
Des habitués croisés par hasard vont dans le même sens. Une serveuse explique venir régulièrement acheter son tabac à rouler, un geste qu'elle sait interdit : « *Je finis à 2h du matin, et parfois je tombe à sec pendant le service. Je suis rassurée de savoir que je trouverai ma dose ici* ». Pour un autre client, stopper net l'activité le soir aura des répercussions directes sur la vie du quartier : « *Ce sont des commerçants qui sont toujours là, qui bossent durs, qui sont sympas. Je n'ai jamais eu à me plaindre de bordel ou de mauvais comportement. Je pense qu'on s'attaque pas à la bonne cible* ». ■

*Les prénoms ont été modifiés

Épiceries de nuit à Montpellier © T.O / Hérault Tribune

Montferrand, la ruine qu'on empêche de tomber

Perché face au Pic Saint-Loup, le château de Montferrand domine toujours la vallée malgré près de trois siècles d'abandon. Longtemps avalée par la garrigue et fragilisée par les éboulements, la forteresse médiévale est entrée dans une phase décisive : classée monument historique en 2024 et lauréate du Loto du patrimoine 2025, elle bénéficie de 200 000 euros pour engager un vaste chantier de sécurisation.

Par Louise BRAHITI

On le distingue de très loin, presque comme une balafre dans le paysage. Face au pic Saint-Loup, sa silhouette effilée se découpe sur le ciel et rappelle qu'ici, autrefois, une vigie dominait la vallée, surveillant passages, plaines et voies de circulation. Le château de Montferrand, aujourd'hui réduit à une ruine avancée, a longtemps été tenu à distance. Lentement, la nature l'a repris. Les murs se sont ouverts, les courtines se sont effacées, la garrigue et les chênes verts ont refermé leur emprise minérale, jusqu'à rendre l'ouvrage quasiment invisible depuis le sol.

Pour l'atteindre, il faut quitter la plaine et s'élever dans les reliefs de Saint-Mathieu-de-Tréviers. Un parking récemment aménagé marque désormais un premier seuil. Il facilite l'accès aux bénévoles de l'association Pic Patrimoine, comme aux équipes techniques appelées à intervenir prochainement sur le chantier. Mais la route s'arrête là. La suite se fait à pied, par un sentier en lacets qui s'enfonce dans la végétation.

La pente n'est pas extrême, mais elle engage pleinement le corps. Chaque progression impose de chercher l'appui juste. Heureusement le sol a été patiemment empierré par les bénévoles de Pic Patrimoine afin de sécuriser le cheminement. Autour du sentier, trois anciens fours à chaux apparaissent par endroits dans la végétation, témoins discrets d'une activité passée étroitement liée à la vie du château. Le balisage rouge et blanc, familier aux randonneuses et randonneurs, conduit jusqu'à une bifurcation. Il faut alors obliquer à droite, suivre une croix de même couleur, pour s'engager vers les ruines.

Thomas Robardet-Caffin, architecte du patrimoine et docteur en architecture, est spécialiste du site
© L.B-Hérault Tribune

Durant toute l'approche, Montferrand se dérobe. La forteresse reste cachée par les chênes verts et les blocs rocheux, comme retenue par la montagne. Puis, par intermittence, le paysage s'ouvre : la Méditerranée au loin, Montpellier et la silhouette du Polygone, La Grande-Motte, le mont Saint-Clair. À mesure que l'on monte, l'horizon s'élargit. Et soudain, au terme de l'ascension, la ruine apparaît, massive et fragile à la fois, posée sur son éperon. Un site rude, spectaculaire, aujourd'hui partiellement fermé au public, en suspens avant les travaux, mais déjà maintenu, surveillé, préparé à la suite.

Façonné par le relief, transformé par l'histoire

Quand la végétation s'écarte enfin, Montferrand ne se donne pas d'un bloc. La ruine apparaît par fragments : un pan de mur, une ouverture béante, une terrasse suspendue au-dessus du vide. Accroché à l'éperon rocheux, le château épouse la pente, s'y adapte, s'y accroche. Rien ici n'a été posé à plat. Tout a été contraint par la roche.

« *C'est un château extrêmement complexe, précisément parce qu'il s'est construit en dialogue permanent avec le relief* », explique Thomas Robardet-Caffin, architecte du patrimoine et docteur en architecture, qui accompagne le projet pour la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Cette complexité se lit dans l'organisation même du site, structuré en quatre grandes zones étagées sur la pente. Tout en haut, le Vieux Montferrand correspond à la forteresse comtale fondée à la fin du XIe siècle. Les étages supérieurs ont presque en-

tièrement disparu, mais les niveaux inférieurs, semi-enterrés, subsistent : caves, couloirs voûtés, citerne, réseau de canalisations, anciennes cellules de prison. Défendu par une barbacane, l'ensemble illustre la fonction première du château : surveiller la vallée et affirmer le pouvoir comtal.

En contrebas, le Petit Montferrand marque un glissement d'usage. Cette partie servait de résidence au châtelain. Remaniée au XVIIe siècle, elle conserve les traces d'un certain confort : plafonds à la française, sols en tommettes, boiseries, cheminée en plâtre, latrines… « *C'est la zone la plus domestique du château* », précise Thomas Robardet-Caffin. « *Là où l'on vit, où l'on administre, où l'on reçoit.* »

Entre ces deux ensembles, des terrasses intermédiaires assurent les circulations. Elles relient notamment la « *maison de chevalier* », récemment dégagée de la végétation par les bénévoles de l'association Pic Patrimoine. Cet édifice, resté étonnamment intact dans ses volumes, doit faire prochainement l'objet de travaux de consolidation. Plus bas enfin, l'enceinte basse témoigne d'un basculement radical du site au XVIIe siècle. « *À ce moment-là, Montferrand devient un château de casernement* », décrit l'architecte. « *On adapte la fortification à l'artillerie, on crée une place de sûreté moderne, avec une plateforme, des archères, une logique militaire complètement différente.* » Une transformation qui ne sera jamais totalement menée à terme. Certaines murailles s'interrompent brutalement, des portes sont murées sans avoir servi. « *Des arrêts de chantier liés aux guerres de Religion. Le chantier était probablement trop ambitieux pour l'époque* », glisse-t-il.

L'urgence de la stabilisation

Abandonné et partiellement démantelé au début du XVIIIe siècle, le château de Montferrand se dégrade depuis près de trois siècles. Privées de couverture, les maçonneries subissent l'assaut des intempéries, des variations thermiques, des racines et des oiseaux. Les mortiers se lessivent, les pierres se déplacent et les arases - « *les têtes de murs* » - s'effritent progressivement. « *La priorité absolue, c'est la stabilisation de la ruine* », insiste-t-il. « *Les murs se gorgent d'eau, les mortiers disparaissent, et lorsqu'un point de rupture est atteint, l'effondrement peut être brutal. Le risque est à la fois patrimonial, paysager et sécuritaire : le site est très fréquenté, à seulement vingt minutes de Montpellier.* »

Classé monument historique en avril 2024 après une inscription en 2022, Montferrand est aujourd'hui au cœur d'un programme de sauvegarde ambitieux porté par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Situé au cœur de deux périmètres Natura 2000, le site impose une coordination stricte avec la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie. « *Chaque intervention doit conjuguer respect du patrimoine, sécurité et préservation de la biodiversité* ».

Bien avant l'arrivée des financements et des grands travaux, Montferrand a survécu grâce à l'énergie locale. Depuis 2017, l'association Pic Patrimoine entretient le site, restaure des murs en pierre sèche, aménage les accès et participe aux opérations archéologiques.

« *Le premier gros chantier, ça a été le débroussaillage et le dessouchage* », raconte Thomas Robardet-Caffin. « *Des dizaines de souches de chênes verts menaçaient directement les murs.* » Depuis, la centaine de bénévoles poursuit l'entretien : stabilisation des sentiers, pose de pierres pour limiter l'érosion, débroussaillage autour des murs, tri et stockage des pierres tombées pour les futures consolidations. « *Cette action discrète mais constante constitue le socle indispensable aux interventions lourdes à venir* », pointe-t-il.

Membre depuis 2025 de l'Union Rempart, l'association Pic Patrimoine a récemment signé une convention la liant pour dix ans à la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Objectif : garantir sa place dans les futures phases de travaux.

Vers des travaux structurants

L'étape suivante dépasse le cadre du bénévolat : les interventions à venir seront à fort impact, techniquement complexes et nécessitent des compétences professionnelles. Stabilisation des arases, consolidation des maçonneries, protection durable des sommets de murs contre l'eau et le gel : ces opérations requièrent des études préalables, des matériaux adaptés et des entreprises spécialisées dans le bâti ancien.

Le tournant est survenu avec l'attribution de 200 000 euros dans le cadre du Loto du patrimoine 2025. « *Au-delà du financement, c'est un coup de projecteur national* », souligne Thomas Robardet-Caffin. « *Après le classement monument historique, cela donne au château une visibilité et une légitimité supplémentaires.* »

Le calendrier est désormais tracé : dépôt des autorisations de travaux au printemps, instruction administrative et études environnementales pour respecter les sites Natura 2000, consultations d'entreprises, puis lancement des chantiers. Les premiers échafaudages sont attendus à l'horizon 2027, avec une réouverture partielle au public dès 2026. L'ambition est ensuite d'ouvrir progressivement des espaces d'exposition et de proposer une offre culturelle.

Montferrand hiberne donc sans dormir. Les bénévoles continuent d'assurer le lien quotidien avec la ruine, pendant que les collectivités et les professionnels préparent des interventions plus lourdes et techniquement complexes. Ce qui était jusqu'ici une ruine solitaire et fragile devient un projet de territoire : un château stabilisé, surveillé, et sur le point de retrouver sa place dans la vallée, solidement arrimé à la roche… et à la volonté de celles et ceux qui refusent de le laisser disparaître. ■

« Le budget 2026 s'annonce plus serein » pour le président du Département

Kléber Mesquida, président du Département de l'Hérault, présentait ce mardi 13 janvier ses voeux à la presse à Montpellier, au lendemain de ceux de Béziers. Après une année 2025 très difficile sur le plan budgétaire, le socialiste annonce un retour à l'équilibre.

Kébler Mesquida
© G.G / Hérault Tribune

Par Garlonn GAUD

« *Fin 2025, nous sommes à l'équilibre budgétaire, même un peu plus qu'à l'équilibre,* explique Kléber Mesquida lors de ses voeux à la presse à Montpellier, mardi 13 janvier. *Le budget 2026 s'annonce plus serein, nous allons pouvoir faire face à nos engagements. En 2025 nous devions emprunter pour rembourser l'emprunt, ce ne sera pas la cas en 2026.* »

« Nous avons eu une gestion du personnel très resserrée »

L'an dernier, à cause de sa situation financière fortement marquée par une baisse des recettes et une hausse des charges imposées par l'Etat, le Département a fait face à la très réelle menace d'une mise sous tutelle par la Chambre régionale des comptes (CRC). Pour finir l'année avec des comptes à l'équilibre, « *nous avons eu une gestion du personnel très resserrée,* explique le président. *Si la CRC prend la main sur le budget, les priorités deviennent alors purement comptable* », sans l'arbitrage politique des priorités.

Parmi ces priorités, Kléber Mesquida insiste sur le fait que le Département reste engagé auprès des communes. « *Quand une commune se lance dans un projet,* explique le président, *c'est au Département qu'elle demande d'abord de l'aide et après elle se tourne vers la Région, l'Etat ou l'Europe* ». Ainsi, en 2025, la collectivité a participé à financer 83 dossiers, pour un montant global de plus de sept millions d'euros.

Culture : des actions ciblées vers les publics prioritaires

Parmi les grands sujets abordés ce mardi, le président du Département a tenu à revenir sur une thématique qui a fait grand bruit en 2025 : le financement de la culture. Kléber Mesquida a réaffirmé sa volonté de faire de la culture un levier de cohésion sociale et d'inclusion. En 2026, cette politique se poursuit à travers des actions ciblées vers les publics prioritaires et les personnes les plus vulnérables, en s'appuyant sur des projets de création partagée, d'éducation artistique et culturelle et de médiation.

Le dispositif « *culture et solidarités* », reconduit après une première édition jugée positive, associe artistes et professionnels du social. En 2025, neuf projets ont ainsi mobilisé 26 artistes, 43 professionnels et 145 participants pour donner lieu à neuf restitutions publiques qui ont réunies près de 700 spectateurs.

Parallèlement, le Département poursuit son partenariat avec la Scène de Bayssan à travers l'appel à projets Kaléidoscope orienté vers l'accès à la culture pour tous, le soutien à la création contemporaine et le renforcement du pouvoir d'agir des habitants. Les projets retenus pour 2026 seront développés principalement dans l'ouest héraultais et donneront lieu à un spectacle participatif présenté au théâtre Michel Galabru. ■

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Ministère de la culture et de la communication
Arrêté du 16 décembre 2024
modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales
Pour le département de l'**Hérault**, le tarif au caractère est fixé à 0,187 €
hormis pour les constitutions et les modifications pour lesquelles les tarifs sont forfaitaires (nous consulter)
Les modifications multiples restent facturées au caractère

CONSTITUTION

Notaires de France
Etude de Maîtres
L. VILLARET-SATGER & G. GUIGOU
18, rue du Moulin à Huile
34725 ST ANDRE DE SANGONIS

Suivant acte sous-seing privé en date du 18/12/2025, a été constituée SCI ayant les caractéristiques suivantes : objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, la propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination : **SCI MAJEAN**. Siège : CLERMONT L'HERAULT (34800), chez JD DISTRIBUTION, ZAC de la Madeleine BAT B. Durée: 99 années. Capital social: mille euros (1.000,00 eur). Apports en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Monsieur Damien PEREZ demeurant à BARCELONA (08006 - Espagne) Via Augusta 24 a été nommée premier gérant pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, la gérance.

1—23901

Notaires de France
A. MAURIN - É. NAHME
V. DAVIDOVICI-PANIS - J.E. GIRAUD
P. PESKO-VEZINHET
2, rue Pierre Mendès France
34150 GIGNAC

Suivant acte reçu par Me Pauline PESKO-VEZINHET, Notaire Associé à GIGNAC (Hérault), 2, place Pierre Mendès France, le 29 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **LE POUGET**. Siège social : SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE (34230), 3, chemin du Peyrou. Durée : 99 années. Capital social : mille euros (1.000,00 eur). Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérance : Madame Sabrina BOUDES et Monsieur Julien ETOURNEAU demeurant ensemble à SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE (34230) 3 bis, chemin du Peyrou. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER.

Pour avis, le notaire.

1—23944

Suivant acte sous-seing privé en date du 8/01/2026 a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes : objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination : **BH**. Siège : GIGNAC (34150), 61, chemin Vieux. Durée : 99 années. Capital social: mille euros (1.000,00 eur). Apports en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Aux termes des statuts Monsieur El Houssine BOUASBIYA, demeurant à GIGNAC (34150) 61, chemin Vieux, a été nommé gérant pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER.

Pour avis, la gérance.

1—24141

MODIFICATION

Notaires
O.N.S.T. NOTAIRES ASSOCIES
Me Anthony VICIANA
& Me Julie LIENARD
Place Francis Laurent
34630 SAINT THIBERY

SCI DE LA MER
société civile immobilière
au capital de 1.524,49 €
siège social : 34300 AGDE
, avenue des Matelots
LE CAP D'AGDE - PORT NATURE 1
429 023 856 RCS BEZIERS

Aux termes d'une AGE en date du 15/12/2025, les associés ont pris acte du décès de Mr RUIZ Gaby en date du 28/02/2025. Mme VILLANUEVA Line, vve RUIZ demeurant à AGDE (34300), 6, av Volvire de Brassac, reste seule gérante de la société à compter du 28/02/2025. Pour avis et mention, le gérant.

2—24059

Lexnot

ADELFI
société civile immobilière
au capital de 100 €
siège social : 34000 MONTPELLIER
840, avenue de la Pompignane
492 348 883 RCS MONTPELLIER

Aux termes d'un acte authentique en date du 19/11/2025 les associés ont nommé co-gérants les sociétés suivantes : SPFPL de chirurgien-dentiste Sigyn, immatriculée sous le n° 989 327 051 RCS MONTPELLIER ; et SPFPL de chirurgien-dentiste SUDINVEST, immatriculée sous le n° 989 781 612 RCS MONTPELLIER, en remplacement de M. GOMEZ Claude, Mme. GOMEZ Martine. Mention au RCS de MONTPELLIER.

2—23974

SVA
SCP D'AVOCATS
1, place Alexandre Laissac
34000 MONTPELLIER
04.67.58.75.00

SVA
SCP d'avocats
au capital de 80.250 €
siège social : 34000 MONTPELLIER
1, place Alexandre Laissac
315 129 981 RCS MONTPELLIER

L'AGE du 19/12/2025 a procédé à une réduction de capital de 6.850 €. par voie d'annulation de parts sociales rachetées pour le ramener ainsi à 73.400 €. et a pris acte de la démission d'Eve TRONEL-PEYROZ de ses fonctions de gérant, et ce avec effet au 31/12/2025.

2—24009

Mathieu ARNAUD
Edouard LALANNE
NOTAIRES
5, route de Sète
34540 BALARUC LES BAINS

SCI SAINT ANDRE
SCI
au capital de 84.549,75 €
siège social : 34400 LUNEL
144, rue des Arts
399 685 254 RCS MONTPELLIER

Suivant acte reçu par Me Edouard LALANNE, notaire à BALARUC-LES-BAINS (Hérault) le 9 janvier 2026, les associés ont décidé le transfert du siège social à SETE (Hérault), 37, rue Jean Vilar, au domicile du gérant.

Pour avis, le notaire.

2—24296

AERAUTEC CONTROLE SOLUTIONS
société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
siège social : 34160
SAINT-GENIES-DES-MOURGUES
112, rue de la Mairie
908 911 639 RCS MONTPELLIER

Suivant AG mixte du 30/09/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, rue des Compagnons, 34400 LUNEL-VIEL, à compter du 30/09/2025. Mention au RCS de MONTPELLIER.

2—23957

JL MONTPELLIER GARDIANS
société civile immobilière
au capital de 2.000 €
siège social : 34070 MONTPELLIER
6, B rue de Claret
988 139 077 RCS MONTPELLIER

Aux termes de l'AGE du 08/01/2026, il a été décidé de transférer le siège social à MONTPELLIER (34070) 74, chemin de l'Hermitage, à compter rétroactivement du 01/01/2026. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Pour avis.

2—24070

CONTROLE POIDS LOURDS CATALAN
société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 €
siège social : 34700 LODEVE
180, chemin des Causses
481 235 612 RCS MONTPELLIER

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2025, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 15.000 euros à 110.000 euros. Mention sera portée au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, Le gérant.

2—24355

DISSOLUTION / CLÔTURE

Marion HUBERT
AVOCAT
Fiscalité & Droit des Affaires
521, rue G. Méliès - 7@center
L'Altis, 34000 MONTPELLIER
04.11.93.70.80

SCI B.M
société civile immobilière
au capital de 457,35 €
siège social : 34340 MARSEILLAN
13 bis, rue des Ecuyers
Les Mougères
389 649 575 RCS BEZIERS

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant un acte unanime du 29/12/2025, les associés ont décidé

la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date. Mme Muriel MOSCHETTO, demeurant 13 bis, rue des Ecuyers, Les Mougères, 34340 MARSEILLAN, a été désignée liquidateur et il a été mis fin à ses fonctions de gérante. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BÉZIERS en annexe au RCS.

3—24301

GORO
société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €
siège social : 34320 GABIAN
28, Q avenue de Faugères
984 179 523 RCS BEZIERS

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/25 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GORODETZKY Kimiora, demeurant 13, route des Mas, 34230 AUMELAS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BEZIERS.

3—23828

LA FERME APICOLE DE ST JEAN
GAEC
au capital de 40.000 €
siège social :
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
839, chemin de Bugarel
912 169 885 RCS MONTPELLIER

Suivant décision collective en date du 31 décembre 2025, les associés du GAEC susnommé ont décidé la dissolution anticipée du groupement pour raisons personnelles. Cette dissolution prend effet à compter du 1er janvier 2026. Monsieur COLAISSEAU Yoann a été nommé liquidateur pour une durée indéterminée. La correspondance doit être adressée à 839, chemin de Bugarel, 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONTPELLIER. Pour avis et mention.

Pour avis, la gérance.

3—24098

EVOLVIA SARL au capital de 90.840,00 euros siège social : 376, chemin des Rossignols, 34570 VAILHAUQUES Numéro RCS : 483 784 294 Inscrite au RCS de MONTPELLIER Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du code de commerce. La société est détenue par un nouvel associé unique. Ce changement n'a pas entrainé de modification statutaire. La dissolution de la société en application de l'article 1844-5, 3ème alinéa, du code civil a été décidé le 06/01/2026. Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales à la diligence du greffier.

3—24242

ADDITIF / RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 01/01/2026 concernant la cession de fonds de commerce : Monsieur Bernard Christian BITOUN / TAXI ECO-MEDITERRANEE. Il y a lieu de lire : La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent mille euros (200.000,00 eur) s'appliquant : sur les éléments incorporels à concurrence de soixante-cinq mille cent euros (199.500,00 euros), sur le matériel à concurrence de cinq cents euros (500,00 euros).

5—23931

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Gaëlle MITTELBERGER-DAVID, notaire à ALIGNAN DU VENT (34290) 6, rue de l'Armistice. Le 02/12/25 la société EMICHRIS, SAS au capital de 1.000 €,

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)
DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

1) Dans un ensemble immobilier à **BEZIERS, 10, rue Berlioz**, le lot 10 : au deuxième étage, **UN APPARTEMENT,** d'une superficie de 90,66 m² (Loi Carrez), cadastré section OZ n° 610 pour 3 a 54 ca.

2) Dans un ensemble immobilier à **BEZIERS, 1, rue Berlioz**, le lot 11 : au rez-de-chaussée, portail à droite de l'entrée commune en regardant la façade de l'immeuble côté rue Berlioz, **UN GARAGE** portant sur le plan le n° 11, cadastré section OZ n° 604 pour 1 a 45 ca.

Loué.

MISE A PRIX : 20.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE
Visite des lieux organisée par la SAS AMC LEGAL, commissaire de justice à CARCASSONNE le **16 février 2026 à 10 heures.**

ADJUDICATION LE MARDI 3 MARS 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

A la requête de :
Madame la Comptable du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE L'HERAULT (PRS), domiciliée en ses bureaux situés 188, rue Euclide, Centre Administratif Apollo, 34953 MONTPELLIER CEDEX 2,
ayant pour avocat :
- SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour, Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming à BEZIERS (tél 04.67.62.98.43).
- SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître V. RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00090).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

L'appartement comprend un hall desservant un salon donnant sur un balcon, trois chambres, une salle d'eau, une cuisine donnant également sur le balcon, un WC.

Le bien est loué moyennant un loyer mensuel d'environ 875,00 € (bail non fourni).

Le garage comprend une mezzanine bois.

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)
DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier dénommé « 11, rue du Vignal » à **BEDARIEUX, 11, rue du Vignal**, le lot 2 : au rez-de-chaussée **UNE CAVE**, le lot 4 : au deuxième étage, **UN APPARTEMENT**, le lot 5 : au troisième étage du côté de la rivière, **UN APPARTEMENT**, les lots 7, 8, 9 et 10 : **UN GRENIER AMENAGE**, d'une superficie de 198,76 m² (Loi Carrez) et 181,29 m² de surface annexe, le tout cadastré section BD n° 340 pour 1 a 65 ca.

Occupés par les propriétaires.

MISE A PRIX : 25.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE
Visite des lieux organisée par Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de justice à GIGNAC le **20 février 2026 à 10 heures.**

ADJUDICATION LE MARDI 3 MARS 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

A la requête de :
Madame la Comptable du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE L'HERAULT (PRS), domiciliée en ses bureaux situés 188 rue Euclide, Centre Administratif Apollo, 34953 MONTPELLIER CEDEX 2,
ayant pour avocat :
- SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour, Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming à BEZIERS (tél 04.67.62.98.43).
- SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 24/00106).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

Le lot n° 2 : une cave au rez-de-chaussée ayant son entrée dans la rue. Le sol est en terre battue, les murs et le plafond vouté sont en pierres partiellement enduites.

Le lot n° 4 : au deuxième étage, un appartement comprenant un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres communicantes dont une avec dressing, une salle de douche avec WC.

Le lot n° 5 : au troisième étage, un appartement composé de trois pièces.

Les lots 7, 8, 9 et 10 : un grenier aménagé composé de deux pièces et une salle d'eau.

dont le siège est à CAUX (34720) 9, rue de l'Egalité, immatriculée au RCS de BEZIERS 844 772 632 a cédé au profit de la société BS 9, SAS, dont le siège social est à CAUX (34720) 9, rue de l'Egalité, immatriculée au RCS de BEZIERS 987 389 624, un fonds de commerce de CAFE BAR exploité à CAUX (34720) 9, rue de l'Egalité, sous l'enseigne LE REX, avec licence IV de débits et boissons et licence restaurant. Le prix de cession est de 155.000€ dont 137.140 € pour les éléments incorporels et 17.860 € pour le matériel. Entrée en jouissance dès avant ce jour, le 01/02/24 par contrat de location-gérance, résilié le 02/12/25 par la présente cession de fonds. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

4—22466

B I A Avocats
Le Jacques Cartier
394, rue Léon Blum
04.67.155.155
www.bia-avocats.eu

Suivant acte électronique en date du 30/12/2025 enregistré au SPFE de MONTPELLIER le 07/01/2026, dossier n° 2026 00000600, référence 3404P2026 A 00020, Nicolas DELMAS, 165, cour Messier, 34000 MONTPELLIER, RCS MONTPELLIER 404 949 349, a cédé à Sarah FRAISSE, 390, rue Astier de la Vigerie, 34000 MONTPELLIER, en cours d'immatriculation au RCS de MONTPELLIER, un fonds de commerce de presse, débit de tabac, articles de papeterie, pellicules photos, confiserie, connu sous l'enseigne « LES MILLE PAGES » exploité 748, rue de la Vieille Poste, Résidence Les Pascalines, 34000 MONTPELLIER, immatriculé au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 404 949 349, n° SIRET 404 949 349 00017, moyennant le prix de 165.000 € (éléments incorporels : 139.771,09 € - éléments corporels : 25.228,91 €). Date du transfert de propriété et de l'entrée en jouissance : 31/12/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en la forme légale au cabinet BIA Avocats sis 394, rue Léon Blum, 34000 MONTPELLIER, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

Pour insertion.

4—23999

Notaires de France
A. MAURIN - É. NAHME
V. DAVIDOVICI-PANIS - J.E. GIRAUD
P. PESKO-VEZINHET
2, rue Pierre Mendès France
34150 GIGNAC

Suivant acte reçu par Me Pauline PESKO-VEZINHET, notaire associé à GIGNAC (Hérault), 2, place Pierre Mendès France, le 12 janvier 2026, a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Jean-Luc Henri DELBAR,

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)
DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier dénommé "PORT LA MADRAGDE" à **AGDE, LE CAP D'AGDE, 44, rue de la Gabelle**, le lot 70 : au quatrième étage du bâtiment A, accessible par un escalier collectif ou un ascenseur qui desservent la coursive, **UN APPARTEMENT DUPLEX** portant le numéro 67, d'une superficie de 42.14 m2 (Loi Carrez) et 16.06 m2 de surface annexe, cadastré section OE No 30 pour 8 a 64 ca

Loué.

MISE A PRIX : 45.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de justice à GIGNAC le **19 février 2026 à 9 heures 30**

ADJUDICATION LE MARDI 3 MARS 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

A la requête de :

LE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS OUEST HERAULT, venant aux droits du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS GRAND BEZIERS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié ès-qualités, 9, avenue Pierre Verdier, 34529 BEZIERS CEDEX,

ayant pour avocat :

- SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour, Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming à BEZIERS (tél 04.67.62.98.43).
- SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 24/00099).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

L'accès à la résidence se fait soit par la rue de la Gabelle au n° 44, soit par la rue du Tambour au n° 4.

L'appartement comprend au premier niveau une entrée-séjour avec coin cuisine équipée, une terrasse.

L'accès au niveau 2 se fait par un escalier avec rampe bois.

Il se compose de deux chambres, une salle d'eau avec WC et un placard.

Le bien est loué suivant contrat de bail écrit et signé le 1er décembre 2018, prenant effet le même jour, moyennant un loyer mensuel de 650,00 €.

Le syndic de copropriété est l'agence SOLAGI SA, 2, rue Grand Cap, 34300 AGDE.

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)
DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION DIVISEE EN 5 APPARTEMENTS, sise à **BEZIERS, 43, rue Berlioz**, l'appartement du rez-de-chaussée est d'une superficie de 53,31 m², celui du 1er étage porte de gauche de 29,17 m², celui du 1er étage porte de droite de 23,63 m², celui du deuxième étage de 57,77 m² et celui du troisième étage de 33,33 m², le tout cadastré section OZ n° 339 pour 65 ca.

Loués.

MISE A PRIX : 25.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de justice à GIGNAC le 20 février 2026 à 14 heures.

ADJUDICATION LE MARDI 3 MARS 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

A la requête de :

Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS OUEST HERAULT, domicilié ès-qualités, en ses bureaux sis 9, avenue Pierre Verdier, 34529 BEZIERS CEDEX,

ayant pour avocat :

- SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour, Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming à BEZIERS (tél 04.67.62.98.43).
- SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00044).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

Il s'agit d'une maison mitoyenne élevée de trois étages sur rez-de-chaussée.

Ce bien se compose actuellement de 5 appartements.

Au rez-de-chaussée, l'appartement comprenant un séjour avec coin cuisine, un dégagement, une pièce, une chambre, une salle d'eau, un WC, un accès à la cave.

Ce logement fait l'objet d'un bail verbal conclu le 1er avril 2025 moyennant un loyer mensuel de 500,00 € charges comprises.

Une cage d'escalier mène au 1er étage où se trouvent deux appartements.

L'appartement porte de gauche comprend une pièce avec coin cuisine, une chambre et une salle de bains avec WC.

Ce logement fait l'objet d'un bail conclu le 1er mars 2024 moyennant un loyer mensuel de 380,00 € charges comprises.

L'appartement porte de droite comprend une pièce avec coin cuisine, une chambre et une salle de bains avec WC.

Ce logement fait l'objet d'un bail conclu le 16 juin 2022 avec prise d'effet le 1er février 2022 moyennant un loyer mensuel de 430,00 € plus 20,00 € de provision sur charges.

Le second étage comprend un appartement se composant d'un hall d'entrée, un séjour cuisine, trois chambres, une salle d'eau avec WC.

Ce logement fait l'objet d'un bail conclu le 1er mars 2024 moyennant un loyer mensuel de 400,00 €

plus 50,00 € de provision sur charges.

Le troisième étage consiste en des combles en cours d'aménagement comprenant une entrée, un séjour cuisine, une chambre, une salle d'eau, un WC.

époux de Madame Myriam Michèle Maryse ROYIS, demeurant à LEZIGNAN LA CEBE (34120) 3, lotissement le Clos des Grangettes, A : la société dénommée L'ECHO DES RACINES, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 €, dont le siège est à LOUPIAN (34140), 2, rue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 994 778 439 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER le fonds de commerce de salon de coiffure mixte sis à LOUPIAN (34140) 2, rue Jean Jaurès, lui appartenant, connu sous le nom commercial "LUC COIFFURE", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 421 963 083. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente-sept mille euros (37.000,00 eur), s'appliquant : aux éléments incorporels pour trente-trois mille huit cent trente euros (33.830,00 eur), au matériel pour trois mille cent soixante-dix euros (3.170,00 eur). Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et il en a la jouissance depuis le 1er janvier 2026 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, chez le notaire soussigné où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

4—24307

RÉGIME MATRIMONIAL

Mathieu ARNAUD
Edouard LALANNE
NOTAIRES
5, route de Sète
34540 BALARUC LES BAINS

AMENAGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Edouard LALANNE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Mathieu ARNAUD et Edouard LALANNE, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial à BALARUC-LES-BAINS (Hérault), 5, route de Sète, CRPCEN 34104, le 22 décembre 2025, a été effectué l'acte contenant apport à communauté aménageant le régime matrimonial, entre : M. Gérard René Joseph FIX, retraité, et Mme Mary Ogochukwu UGWU, aide soignante, demeurant ensemble à BALARUC-LES-BAINS (34540) 25, rue des Perdrix. Monsieur est né à ECHIROLLES (38130) le 12 juin 1944, Madame est née à KANO (Nigéria) le 17 juillet 1981. Mariés à KANO (Nigéria) le 16 février 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis. Les oppositions des créanciers pouvant exister, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

10—24342

41, rue le Titien
Quartier Odysseum - CS 69950
34961 MONTELLIER CEDEX 2

Suivant acte reçu par Maître Adrien NOUGUIER, notaire associé à MONTPELLIER (34961), 41, rue Le Titien, CRPCEN 34001, le 9 janvier 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre Monsieur Bruno Jean Pierre AZAUBERT, né à MONTPELLIER (34000) le 24 juillet 1972, de nationalité Française, et Madame Vladlena GRITSOUTENKO, née à VOROCHILOVGRAD (Ukraine) le 27 avril 1974, de nationalité Ukrainienne, demeurant ensemble à GIGEAN (34770) 2, rue Castagnole,Les Terrasses du Levant, mariés à la mairie de MONTPELLIER (34000), le 6 septembre 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, n'ayant pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Adrien NOUGUIER, notaire signé.

10—24344

TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ

B I A Avocats
Le Jacques Cartier
394, rue Léon Blum
04.67.155.155
www.bia-avocats.eu

Suivant décisions de l'associé unique du 31/12/2025, de la société **EGC 34**, SARL unipersonnelle, transformée en société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 2.000 €, siège social 410, avenue Saint Roch, 34400 SAINT-SERIES, RCS MONTPELLIER 920 786 605, a décidé, avec effet au 1er janvier 2026 : la transformation de la société en société par actions simplifiée avec effet au 1er janvier 2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 €. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés Sous sa forme SARL, la société était gérée par Christophe GUILLERMIN. Sous sa nouvelle forme de SAS, la société est dirigée, pour une durée indéterminée, par Christophe GUILLERMIN demeurant 410, avenue Saint Roch, 34400 SAINT-SERIES.

Pour avis, la gérance.

6—24029

DOCTEUR VERHAEGHE
SELARL
au capital de 5.000 €
siège social :
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
67, chemin du Fescau
892 344 235 RCS MONTPELLIER

Le 13/11/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en SELAS (à associé unique), sans création d'un être moral nouveau, à compter du 09/12/2025 et a nommé président M. VERHAEGHE Florent demeurant 24, rue de la Goule de Laval, 34790 GRABELS. Accès aux assemblées et vote : chaque action donne droit dans le cadre de la consultation des associés de la société à une voix, sous réserve des dispositions légales applicables. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Transmission des actions : la cession d'actions de la société par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers comme à un associé à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Modification du RCS de MONTPELLIER.

6—24106

DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UN PAVILLON INDIVIDUEL DE TYPE F3 sis à **MONTPELLIER, 14, rue des Avant Monts,** formant le lot n° 7 du groupe d'habitation dénommé « LES AVANTS MONTS », avec jardin attenant, d'une superficie de 68,00 m² et 15,95 m² de surface annexe, cadastrée section MR n° 21 pour 2 a 56 ca.

Occupé par la propriétaire.

MISE A PRIX : 80.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, Commissaires de Justice à MONTPELLIER le **29 janvier 2026 à 9 heures.**

ADJUDICATION LE LUNDI 16 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 23/00035).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)
DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier à **BEZIERS, 29 rue Casimir Péret,** le lot 3 : au rez-de-chaussée, **UN APPARTEMENT,** le lot 4 : au premier étage, une chambre, le tout d'une superficie privative de 35,32 m² et d'une superficie totale de 45,00 m², cadastré section PY n° 140 pour 01 a 92 ca.

Occupé à titre gratuit.

MISE A PRIX : 20.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de Justice à GIGNAC le **5 février 2026 à 9 heures 30.**

ADJUDICATION LE MARDI 17 FEVRIER 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00038).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10èmes de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

TRIBUNAL JUDICIAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Le 25 novembre 2025 a été déposé au greffe dus tribunal judiciaire de MONTPELLIER l'état de collocation concernant : Monsieur Marc SANCHEZ exploitant agricole SIRET 504 993 528 00018, demeurant 130, chemin du Mas de Favet, 34400 LUNEL. Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de l'insertion de la présente publication au BODAC, auprès du greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER.

Le greffier

8-24066.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Le 26 novembre 2025 a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de MONTPELLIER l'état de collocation concernant : Monsieur Nicolas GARCIAS architecte SIREN 319 733 127 ancien siège 849, rue Favre de Castor, 34080 MONTPELLIER, demeurant 1406, avenue du Professeur Louis Ravas, 34080 MONTPELLIER. Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de l'insertion de la présente publication au BODAC, auprès du greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER.

Le greffier.

8—24063

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)

DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UN TERRAIN situé à **VILLENEUVE LES BEZIERS, 24, rue Henri Saurel,** cadastré sections AW n° 381 pour 11 a et 07 ca et AW n° 382 pour 20 ca.

MISE A PRIX : 27.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SAS HMC LEGAL, commissaire de Justice à CARCASSONNE le **3 février 2026 à 10 heures**

ADJUDICATION LE MARDI 17 FEVRIER 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00064).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10èmes de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE PARCELLE DE TERRE sise à **GIGNAC, lieu-dit Source du Theron,** cadastrée section BS n° 74 pour 1 ha 61 a 68 ca.

Occupée par les propriétaires.

MISE A PRIX : 5.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, Commissaires de Justice à MONTPELLIER le **2 février 2026 à 9 heures..**

ADJUDICATION LE LUNDI 16 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 24/00056).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

PRÉFET DE L'HÉRAULT

RAPPELS - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du jeudi 15 janvier 2026 à 9 h 00 au mardi 3 février 2026 à 17 h 00, soit durant 20 jours consécutifs à une enquête publique, portant sur le renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la commune de Portiragnes.

La commune de Portiragnes a souhaité renouveler l'actuelle concession de plages pour une durée de 10 ans, afin de préserver et renforcer l'attractivité touristique de son littoral. Elle entend à travers le renouvellement de cette concession, garantir la pérennité d'activités emblématiques telles que le club de voile et le festival du vent. La commune s'inscrit également dans une logique de développement durable de ses plages. En 2023, celles-ci ont ainsi été labellisées « pavillon bleu ».

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Madame Malika PETIT, animatrice permaculture, en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Martine ARQUILLIERE-CHARRIERE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Cédric GUAGNINI, directeur général des services à la mairie de Portiragnes - téléphone : 04 67 90 94 44 - courriel : secretariat@ville-portiragnes.fr

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment le rapport de clôture de la délégation à la mer et au littoral, direction départementale des territoires et de la mer, sera déposé et consultable du jeudi 15 janvier 2026 à 9 h 00 au mardi 3 février 2026 à 17 h 00:

- à la mairie de Portiragnes, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture suivants : lundi au jeudi de 8h30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 30 - vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/concessionplage-portiragnes/
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant : https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34, place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du jeudi 15 janvier 2026 à 9 h 00 au mardi 3 février 2026 à 17 h 00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Portiragnes, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- par correspondance à la commissaire enquêtrice :

Madame la Commissaire Enquêtrice
« Renouvellement de concession des plages naturelles »
Hôtel de Ville, 14 boulevard Frédéric Mistral, 34420 Portiragnes

- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/concessionplage-portiragnes/
- les déposer par courriel à l'adresse suivante : concessionplage-portiragnes@democratie-active.fr

La commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public à la mairie de Portiragnes, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- lundi 19 janvier 2026 de 14 h 00 à 18 h 00,
- lundi 26 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 3 février 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

Elle pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Un exemplaire du rapport sera consultable à la ville de Portiragnes et à la direction départementale des territoires et de la mer, où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Il sera également déposé sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr durant le même délai.

À l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir sera un contrat de concession des plages naturelles signé par le préfet et le maire de Portiragnes pour une durée de 10 ans, 2026-2035.

Vente aux enchères publiques, le mardi 17 fevrier 2026 à 11 h 00
au Tribunal Judiciaire de BEZIERS (34), 93, avenue du Président Wilson
UNE VILLA à usage d'habitation à AGDE (34300)
16, impasse George Sand
de 136,01 m² (hors surface annexe totale : 23,60 m²).

Comprenant au rez-de-chaussée : pièce à vivre en entrant, cuisine, buanderie, w.-c., au 1er étage : 5 chambres, dégagement, salle d'eau, w.-c. - A l'arrière, jardin avec terrasse.

Le tout sur un terrain de 01 are 93 centiares - *Occupée.*

MISE A PRIX : 94.000 Euros

Consignation pour enchérir : 9.400 Euros
(Chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre).

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au **Greffe du Juge de l'Exécution** du Tribunal Judiciaire de BEZIERS (34), où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/00052, à **Maître Stéphanie CARRIÉ,** Avocat à BEZIERS (34), Immeuble DECEM, 3, boulevard Maréchal Leclerc, Tél. : 04.67.60.38.27 à **Maître Arnaud CERMOLACCE**, Avocat à PARIS 7ème, 188, boulevard Saint-Germain,

Tél : 01.45.48.28.55 - Email : mathieu@cermolacce.com

VISITE sur place le lundi 02 février 2026 à 14 h 00.

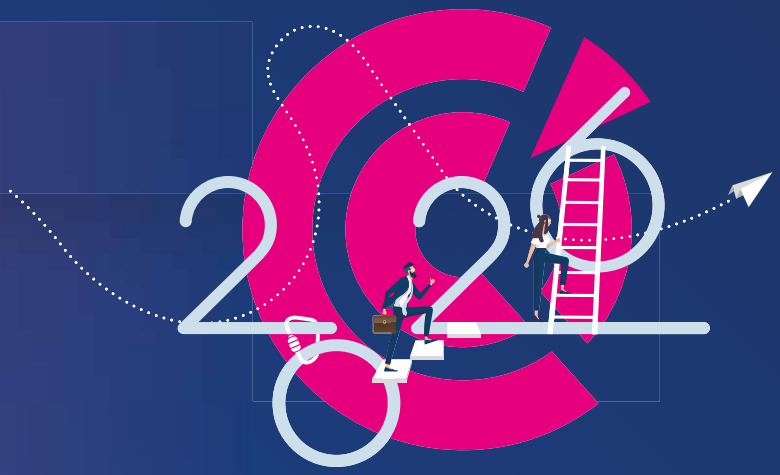

“LE MEILLEUR MOYEN DE PRÉVOIR LE FUTUR C’EST DE LE CRÉER”

Peter DRUCKER

André DELJARRY,

Président de la CCI Hérault,
1er Vice-Président de la CCI Occitanie

Les Vice-Présidents, membres élus et collaborateurs
vous présentent leurs meilleurs vœux

Et vous convient aux cérémonies des vœux de la CCI Hérault

LUNDI 26 JANVIER
à 18h30
au Corum de Montpellier

&

MARDI 27 JANVIER
à 18h30
au Parc des Expositions de Béziers

Inscriptions obligatoires : www.herault.cci.fr

CCI HÉRAULT
1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES